

Crédit à la consommation : aspects contractuels et information de l'emprunteur - Blended learning

Adapter sa pratique à l'aune des dernières réformes et de la jurisprudence récente

PUBLIC

Directions juridiques – Responsables juridiques – Service contentieux et recouvrement – Juristes – Avocat – Service communication – Responsables marketing réseau

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation proposée en plusieurs temps pédagogiques :?

Temps synchrone (présentiel, distanciel) pour partager et booster votre apprentissage grâce à l'intelligence collective, transformer la théorie en expertise avec des exercices pratiques, capitaliser sur l'expertise terrain de votre formateur et des autres participants par le partage de pratiques et/ou des simulations concrètes

Temps asynchrone 100% digital pour se former à votre rythme et approfondir des sujets clés en toute autonomie

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-

Code
12462

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1289 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation propre aux crédits à la consommation
- Réagir face aux difficultés et adopter les bonnes pratiques
- Anticiper les risques associés à ce type de contrat

Programme de la formation

Engagement

Connectez-vous sur votre espace participant pour compléter les ressources pédagogiques indispensables au lancement de votre formation. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation. Pour vous préparer au mieux à la session, suivez nos deux modules e-learning : "L'environnement des crédits à la consommation" ainsi que "le crédit à la consommation en pratique" d'une durée de 20 minutes chacun environ

Appliquer la réglementation propre aux crédits à la consommation

Lister les emprunteurs et opérations de crédit concernés

- Qui peut souscrire un crédit à la consommation ?
- Les caractéristiques de l'opération de crédit
- La destination du crédit
- La territorialité de la réglementation
- Focus : l'encadrement de la distribution des crédits renouvelables sur le lieu de vente ou dans la vente à distance

Réagir face aux difficultés et adopter les bonnes pratiques

Sécuriser l'information de l'emprunteur

- Les publicités pour le crédit
- Règles générales
- Présentation et contenu des messages en fonction du support
- Quiz

même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Détailler l'information précontractuelle de l'emprunteur

- Du devoir de mise en garde à la fiche d'information
- Les explications personnalisées
- L'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur
- Revue de jurisprudence récente
- Quiz

Anticiper les risques associés à ce type de contrat

Valider la conclusion du contrat

- L'offre de prêt
- Les clauses abusives
- Exemple : le droit de rétractation de l'emprunteur

Suivre la bonne exécution du contrat

- L'information de l'emprunteur
- La modification du taux d'intérêt
- Le remboursement anticipé
- La défaillance de l'emprunteur
- Les conséquences d'une procédure de surendettement
- La réduction de la durée de vie des lignes de crédits renouvelables non utilisées
- Focus : la limitation du rôle du juge dans les procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers

Contrôler le règlement des litiges

- Règles de compétence
- Délais d'action et prescription
- Calcul des délais

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Profitez des ressources complémentaires : "L'environnement des crédits à la consommation" ainsi que " Le crédit à la consommation en pratique ", deux modules e-learning d'une durée de 20 minutes chacun environ

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

A DISTANCE

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

BORDEAUX

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

CHAMBERY

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

GRENOBLE

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

LILLE

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

LYON

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

MARSEILLE

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

NANTES

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

NICE

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

NIORT

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

PAU

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

RENNES

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

ROUEN

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

STRASBOURG

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

TOULOUSE

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

TOURS

- 7 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026